

## FICHE SÉANCE

**4<sup>ème</sup> / Enseignement moral et civique**  
**Thème 2 : Education au droit**

<b>Titre de la séquence</b>	<b>Ensemble, découvrons le droit</b>		
<b>Titre de la séance</b>	Comment fonctionne la justice en France ?		
<b>Durée de la séance</b>	2H	<b>Position dans la séquence</b>	3/3
<b>Repères géographiques</b>	France, Nouvelle-Calédonie		
<b>Repères historiques</b>	XXX		
<b>Acteurs</b>	Les métiers de la justice et du droit		
<b>Notions</b>			
<b>Pré-requis</b>	<b>Approfondissement notion</b>		<b>Nouvelle notion</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser ses connaissances de la citoyenneté et des institutions nationales et européennes, de la règle et du droit, de l'information et des médias pour exercer sa compréhension critique.</li> </ul>	<p>Développer des aptitudes d'écoute, d'observation, de réflexion et discernement, d'empathie et d'expression de ses ressentis, dans la participation à un débat pour prendre des décisions</p> <p>Promouvoir les valeurs et principes de liberté, égalité, fraternité et laïcité, de respect de la dignité humaine, de l'État de droit.</p>		<p>Le dualisme juridictionnel (ordre administratif et ordre judiciaire) ;</p> <p>Les juridictions civiles et pénales, la catégorisation des infractions ;</p> <p>Les principes de la justice : procès équitable, droits de la défense, présomption d'innocence ;</p>

<p>• S’inscrire dans la vie démocratique par des attitudes de respect d’autrui, de soi et la maîtrise de soi, par l’engagement et le sens des responsabilités, par la prise d’initiative dans le respect des règles et des autres</p> <p>Développer des aptitudes d’écoute, d’observation, de réflexion et discernement, d’empathie et d’expression de ses ressentis, dans la participation à un débat pour prendre des décisions</p>		<p>La justice pénale des mineurs.</p>
<p><b>Mots de vocabulaire</b></p>	<p>Discernement : capacité à comprendre ses actes et mesurer le sens de la procédure pénale dont on fait l’objet.</p> <p>Garde à vue : mesure judiciaire par laquelle on retient une personne (suspect, témoin) dans les locaux de la police, pendant un délai légal. Mesures alternatives aux poursuites : mesures de remplacement proposées à l’auteur d’une petite infraction, évitant ainsi les procédures longues devant les tribunaux (ex. : rappel à la loi).</p> <p>Ministère public : également appelé « Parquet », il s’agit des magistrats chargés, de requérir</p>	

l'application de la loi et de veiller aux intérêts de la société (ex : procureurs de la République).

Non-lieu : décision par laquelle une juridiction d'instruction décide de ne pas poursuivre une personne.

Perquisition : fouille policière d'un domicile sur ordre d'un juge.

Procureur : magistrat chargé de la poursuite en justice, il agit au nom de la société et demande l'application de la loi dans les procédures judiciaires.

Prévenu : personne poursuivie pour une contravention ou un délit et renvoyée devant le tribunal de police ou le tribunal correctionnel.

Relaxe : décision par laquelle le tribunal de police ou le tribunal correctionnel déclare un prévenu non coupable.

Témoin : personne ayant assisté à des événements et pouvant, par la suite, confirmer ou infirmer certains faits ou affirmations. Victime : personne qui a subi un dommage, en raison notamment d'une infraction pénale.

Accusé : personne poursuivie pour un crime et renvoyée devant la cour d'assises.

Acquittement : décision par laquelle la Cour d'assises reconnaît un accusé non coupable.

Célérité : rapidité.

	<p>Classement sans suite : décision du procureur de la République d'arrêter une procédure pénale.</p> <p>Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme : convention adoptée en 1950. Elle a pour objectif de garantir un certain nombre de droits et libertés individuels dans les pays l'ayant ratifiée (47 Etats dont la France). Elle consacre des libertés fondamentales comme la liberté d'expression, la liberté de religion, l'interdiction des discriminations, etc.</p>
<b>Compétences OU capacités travaillées</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Connaître et comprendre la règle et le droit</li><li>• Prendre conscience de sa responsabilité.</li><li>• Comprendre les notions de droits et de devoirs des individus dans une société.</li><li>• Identifier et reconnaître les libertés fondamentales et les droits fondamentaux de la personne.</li><li>• Définir les principaux éléments des grandes Déclarations des droits de l'homme.</li><li>• Comprendre le rapport à l'autre, le respect de l'autre, de la dignité de la personne.</li></ul>
<b>Trace écrite attendue</b>	



## CONTENU ET DECOUPAGE DE LA SEANCE

### ENTREE / SITUATION DECLENCHANTE / ACCROCHE

Durée	10 minutes	Type de mise en activité	Individuelle écrite puis correction orale collective
Support	Post-it et tableau		
Consignes données aux élèves	Sur votre post-it, écrivez un mot auquel vous pensez en lien avec le mot « justice »		
Résultat attendu dans le cahier	Reproduire le nuage de mots issu de la participation de chacun une fois que le professeur a classé les mots (lieux / acteurs / verbes / autres).		

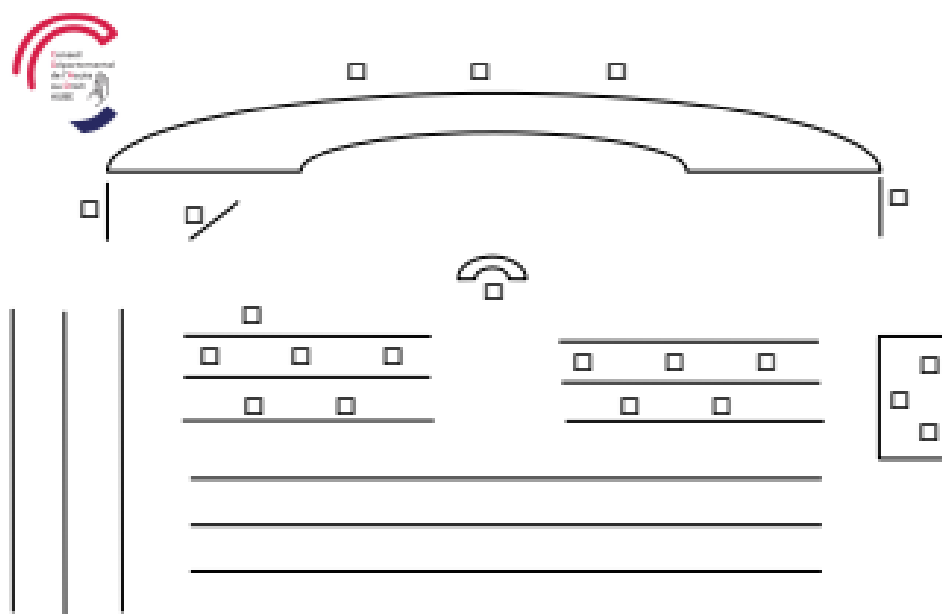
### ACTIVITE 1

Durée	40 min	Type de mise en activité	Individuelle écrite / orale collective puis écrite
Support	Questionnaire métier à établir		
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les fonctions de la justice (protéger les personnes et rétablir des droits non respectés, mettre fin à un conflit, sanctionner) ;</li> <li>• Comprendre le fonctionnement de la justice ;</li> <li>• Découvrir le rôle des différents acteurs de la justice (magistrats, procureurs, avocats, greffiers) ;</li> <li>• Connaître les grands principes de la justice en France.</li> </ul>		
Consignes de travail	Imaginer des questions dans le cadre de la rencontre avec professionnel du droit		
Résultat attendu dans le cahier	<u>Questionnaire type constitué avec les élèves :</u>		

ACTIVITE 2			
Durée	1 heure	Type de mise en activité	Collective / Orale
Support	Questionnaire réalisé lors de l'heure précédente		
Objectif	Echanger avec un professionnel du droit et comprendre le fonctionnement du droit		
Consignes de travail	Complétez les documents distribués à l'aide du professionnel présent		

Résultat attendu dans le cahier

Document supplémentaire complété avec le professionnel du droit :



(porte)

- |  |                          |   |
|--|--------------------------|---|
| 1/ La partie civile                    | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> appelle les affaires et maintient l'ordre dans la salle sous l'autorité du président. [A]                                      |
| 2/ Le président                        | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> défend les intérêts de la victime et démontre le préjudice qu'elle a subi. [B]   |
| 3/ Le prévenu                          | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> défend les intérêts de la société. Par ses réquisitions, il indique au tribunal la peine qui lui paraît la plus adaptée. [C]   |
| 4/ Le greffier                         | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> dans une formation collégiale, ce sont aussi des juges qui assistent le président et prennent la décision avec lui. [D]        |
| 5/ Le Commissaire de Justice-audencier | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> note le déroulement des débats et les déclarations des personnes interrogées par le tribunal. Il authentifie la procédure. [E] |
| 6/ Le procureur de la République       | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> comparait libre ou détenu. [F]   |
| 7/ L'avocat de la partie civile        | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> dirige les débats, interroge le prévenu et prononce la peine. [G]  |
| 8/ L'avocat de la défense              | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> défend les intérêts de son client (prévenu ou accusé) en faisant une plaidoirie. [H]   |
| 9/ Les assesseurs                      | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> s'il y en a une, est une victime qui souhaite faire valoir ses droits et demander des dommages et intérêts. [I]                |

Interdiction de reproduire sauf autorisation expresse du CDAD10 : cdad-aube@justice.fr